

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00749

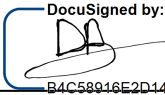
Numéro SIREN : 508 897 592

Nom ou dénomination : SARL HOLDING DU MARAIS

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2024 sous le numéro de dépôt 3187

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

certifié conforme

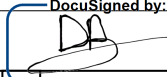


Désignation de l'entreprise										SARL HOLDING ATELIER DU MARAIS										Néant ☐ *											
Adresse de l'entreprise										1 Rue du Gate Grenier 17590 ARS EN RE																					
Numéro SIRET*										50889759200012																					
Durée de l'exercice en nombre de mois*										12		Durée de l'exercice précédent*										12									
																				Exercice N clos le 30/09/2023											
ACTIF										Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations		{	Fonds commercial*		010	100 406				012	8 367				92 039															
	incorporelles			Autres*		014					016																				
	Immobilisations corporelles*				028					030																					
	Immobilisations financières* (1)				040	209 015				042					209 015																
			Total I (5)		044	309 421				048	8 367				301 054																
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*				050					052																				
		Marchandises *				060					062																				
	Avances et acomptes versés sur commandes				064					066																					
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés*				068					070																			
			Autres* (3)				072	336 504				074					336 504														
	Valeurs mobilières de placement				080					082																					
	Disponibilités				084	185 712				086					185 712																
	Charges constatées d'avance *				092					094																					
			Total II		096	522 216				098					522 216																
		Total général (I + II)		110	831 638				112	8 367				823 270																	
PASSIF																				Exercice N NET 1											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120				90 000																				
	Écarts de réévaluation						124																								
	Réserve légale						126				9 000																				
	Réserves réglementées*						130																								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*				131						132		560 318																		
	Report à nouveau						134																								
	Résultat de l'exercice						136				112 600																				
	Subventions d'investissement						137																								
	Provisions réglementées						140																								
		Total I				142				771 919																					
Provisions pour risques et charges						Total II				154																					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156																								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164																								
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166				2 074																				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....				169		45 452				172		49 276																		
Produits constatés d'avance						174																									
		Total III				176				51 351																					
		Total général (I + II + III)				180				823 270																					
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)		Dont dettes à plus d'un an		195																					
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182		100 406																			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		7 239		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184																					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entrepriseSARL HOLDING ATELIER DU MARAIS

DocuSigned by:


Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

certifié conforme

Exercice N clos le
30/09/2023
1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	B4C58916E2D142D...	210						
	Production vendue	biens	215		214						
		services*	217		218	210 000					
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)				222						
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production				224						
	Subventions d'exploitation reçues				226						
Autres produits					230	62					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	210 062					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234						
	Variation de stocks (marchandises)*				236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238						
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240						
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier :)			242	4 165					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	301	244	521					
	Rémunérations du personnel*				250	190 572					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252						
	Dotations aux amortissements*				254	8 367					
	Dotations aux provisions				256						
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* }	259			262					
		{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	260								
Total des charges d'exploitation (II)					264	203 625					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	6 436					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	109 270					
	Produits exceptionnels			(IV)	290						
	Charges financières			(V)	294						
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) }	347		(VI)	300					
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	348								
	Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306	3 106				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	112 600					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	112 600	314						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318								
	Provisions non déductibles*		322								
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	3 106							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330						
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))	249		251						
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999								
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
	Entreprises nouvelles (44. sexies)					986	ZFU (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)					981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)					127	ZRR (44. quinquedecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)					991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)					345	Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)					992					
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			350	95 000	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990					
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649					
					Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	20 706	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356					
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :							360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	20 706	372				

Cegid Group

Certifié conforme

DocuSigned by:

B4C58916E2D142D...

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL HOLDING ATELIER DU MARAIS										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402	100 406	404		406	100 406										
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446											
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456											
		Matériel de transport		460		462		464		466											
		Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476											
		Immobilisations financières		480	209 015	482		484		486	209 015										
		TOTAL		490	209 015	492	100 406	494		496	309 421										
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
		Fonds commercial		495		497	8 367	498		499	8 367										
		Autres mmobilisations incorporelles		500		502		504		506											
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536											
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546											
		Matériel de transport		550		552		554		556											
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566											
		TOTAL		570		572	8 367	574		576	8 367										
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583	594	595											
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise :SARL HOLDING ATELIER DU MARAIS										Néant ☐		*									
I																						RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A		NATURE DES PROVISIONS						Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																	
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires						600		602		604		606																	
		Dont majorations exceptionnelles de 30 %						601		603		605		607																	
		Autres provisions réglementées						610		612		614		616																	
		Provisions pour risques et charges						620		622		624		626																	
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations						630		632		634		636																	
		Sur stocks et en cours						640		642		644		646																	
		Sur clients et comptes rattachés						650		652		654		656																	
		Autres provisions pour dépréciation						660		662		664		666																	
		TOTAL						680		682		684		686																	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																					
		Dotations				Reprises				1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																			
Fonds commercial		681					683	2																							
Autres mmob. incorporelles		700					705	3																							
Terrains		710					715	4																							
Constructions		720					725	5																							
Inst. techniques mat. et outillage		730					735	6																							
Inst. générales, agen-cements amén. div.		740					745	7																							
Matériel de transport		750					755	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780																			
Autres immobilisations corporelles		760					765																								
TOTAL		770					775																								
II		DÉFICITS REPORTABLES																													
		Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)						982																							
		Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)						982 bis																							
		Nombre d'opérations sur l'exercice						982 ter																							
		Déficits imputés						983																							
		Déficits reportables						984																							
		Déficits de l'exercice						860																							
		Total des déficits restant à reporter						870																							
III		DIVERS																													
Primes et cotisations complémentaires facultatives												381	17 297																		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI										325																					
dont cotisations facultatives Madelin																															
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*												380	65 274																		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	44 416																				
N° du centre de gestion agréé												388																			
Montant de la TVA collectée												374	42 000																		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)												378	728																		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant												399																			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												398																			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI												397																			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

DocuSign Envelope ID: 2DB92C94-C3A2-477D-A5DB-C41B2AFFC8EA

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2023

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDING ATELIER DU MARAIS															Néant		☐ *			
Exercice ouvert le : 01/10/2022															et clos le : 30/09/2023		Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS																				
Effectifs moyens du personnel															376					
Dont apprentis															657					
Dont handicapés															651					
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861					
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																				
I		Chiffre d'affaires de référence CVAE																		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108		210 000			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105					
TOTAL 1															106		210 000			
II		Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115		62			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143					
Subventions d'exploitation reçues															113					
Variation positive des stocks															111					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153					
TOTAL 2															144		62			
III		Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																		
Achats															121					
Variation négative des stocks															145					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															125		4 165			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135					
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															150					
TOTAL 3															152		4 165			
IV		Valeur ajoutée produite																		
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137		205 896	
V		Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																		
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).															117		205 896			
Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.																				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020		X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)															022		210 000			
Effectifs au sens de la CVAE															023					
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															026					
Période de référence															024		0 1 / 1 0 / 2 0 2 2 160 3 0 / 0 9 / 2 0 2 3			
Date de cessation															186		/ / / / /			

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

11

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE30/09/2023

N° SIRET50889759200012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISESARL HOLDING ATELIER DU MARAIS

ADRESSE (voie)1 Rue du Gate Grenier

CODE POSTAL17590VILLEARS EN RE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3 000

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032–NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1

(1)

Néant

*

EXERCICE CLOS LE

30/09/2023

N° SIRET

50889759200012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL HOLDING ATELIER DU MARAIS

ADRESSE (voie)

1 Rue du Gate Grenier

CODE POSTAL

17590

VILLE

ARS EN RE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

4

Forme juridique

SARL

Dénomination

A M D M

N° SIREN (si société établie en France)

819835513

% de détention

100.00

Adresse :

N°

30

Voie

Route de la Prée

Code Postal

17590

Commune

ARS EN RE

Pays

FRANCE

Forme juridique

SARL

Dénomination

MAISONS BLANCHES

N° SIREN (si société établie en France)

822624979

% de détention

20.00

Adresse :

N°

3

Voie

Impasse des Boutons d'Or

Code Postal

17590

Commune

ST CLEMENT DES BALEINES

Pays

FRANCE

Forme juridique

SCI

Dénomination

A.D.M.

N° SIREN (si société établie en France)

802490755

% de détention

66.67

Adresse :

N°

1

Voie

Rue Gate Grenier

Code Postal

17590

Commune

ARS EN RE

Pays

FRANCE

Forme juridique

SARL

Dénomination

EPG

N° SIREN (si société établie en France)

392176525

% de détention

100.00

Adresse :

N°

30

Voie

Route de la Prée

Code Postal

17590

Commune

ARS EN RE

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

Cegid Group

SARL HOLDING DU MARAIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 90 000 euros
Siège social : 1 rue du Gâte Grenier
17590 ARS EN RE
508 897 592 RCS LA ROCHELLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 FEVRIER 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 112 600,71 euros de la manière suivante :

<u>Bénéfice de l'exercice</u>	112 600,71 euros
<u>A titre de dividendes aux associés</u> Soit 15,00 euros par part	45 000,00 euros
<u>Le solde</u>	67 600,71 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 627 919,67 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 45 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 01 mars 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE CLOS	MONTANT DU DIVIDENDE UNITAIRE	MONTANT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE 40%	MONTANT NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE 40%
2022	15,00 euros	45 000 euros	NEANT
2021	15,00 euros	45 000 euros	NEANT
2020	15,00 euros	45 000 euros	NEANT

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 FEVRIER 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

DocuSigned by:

B4C58916E2D142D...